

Un soutien financier pour votre formation en soins infirmiers !

Vous avez 25 ans ou plus et souhaitez débiter un Bachelor en soins infirmiers à la HE-Arc Santé ?



Les cantons de Neuchâtel et du Jura offrent un soutien financier substantiel tout au long de la formation, sous certaines conditions, notamment :

- ✓ admissible au Bachelor en soins infirmiers
- ✓ plus de 25 ans
- ✓ situation économique modeste

Intéressé-e ? Parlons-en !

Si vous pensez remplir ces critères, adressez-vous à notre équipe d'admission.



San.Bachelor.SI@he-arc.ch

